



Loin de l'emploi, ils se forment aux métiers porteurs

Des secteurs recrutent quand des personnes en insertion peinent à trouver un emploi. Les associations d'insertion se sont donc unies pour expérimenter un dispositif d'avril à juillet. Explications.

Pourquoi ? Comment ?

En quoi l'expérimentation menée est-elle innovante ?

D'un côté, des secteurs dits « en tension » cherchent à recruter. De l'autre, des salariés en insertion, intégrés dans des associations intermédiaires (1), cherchent du travail. Il fallait créer une connexion entre salariés et employeurs.

Jusqu'ici, rien de nouveau. Là où la structure **Coorace** (qui regroupe les associations intermédiaires) marque des points, c'est dans son expérimentation « cousue main ». Elle a mis toutes les associations intermédiaires sur le coup. Celles-ci ont repéré 32 stagiaires, attirés par le secteur « hôtellerie, restauration, café », et les ont formés aux quatre coins de la Vendée.

Quelle était la difficulté ?

Les personnes en réinsertion (salariées des associations intermédiaires) ont dû changer de statut. Passer de « salarié » à « demandeur d'emploi ». « **Ce n'était pas simple, ni pour les salariés qui faisaient un saut vers l'inconnu, ni pour les conseillers d'insertion qui ont dû se remettre à la page sur le secteur de la restauration** », reconnaît une conseillère d'insertion.

Mais l'enjeu en valait la chandelle. « **Un diplôme ! D'habitude, on n'a pas ce bagage essentiel** », estime Christine, une participante.

Quels sont les résultats ?

Après un tiers de la formation entreprise, 93 % des formés ont obtenu, mardi, leur récompense. Un titre professionnel de la formation Agent de restauration. Le concret a fait la



Mardi soir, à la Chambre de commerce et d'industrie, 32 personnes ont reçu un titre professionnel de la formation Agent de restauration, entourées d'élus et de représentants d'associations d'insertion.

différence. Car la formation était loin d'être barbant. Immérgés dans des cuisines pédagogiques, ils ont mis la main à la pâte.

Moralement, comment les salariés ont vécu l'expérience ?

Lors de la remise des titres, l'émotion était palpable. Sylviane, diplômée, a bien cru qu'elle n'irait pas jusqu'au bout. Après un an d'inactivité, de périodes sombres à la maison... « **J'étais terrorisée à l'idée de mal faire.** »

Malika, âgée de 50 ans, raconte les craintes liées « **à l'âge, aux gardes d'enfants, aux difficultés de transports.** »

L'accompagnement, la clé de la réussite ?

Achat de tenues vestimentaires, prises en charge des trajets, des repas... Les associations ont joué le jeu pour maximiser l'insertion. « **L'esprit des stagiaires était centré sur la formation plutôt qu'à trouver comment payer l'essence pour aller au stage** », raconte Marina, une conseillère. Car certains vivaient avec très peu. Les rémunérations, allant de 330 et 850 €, en fonction des organismes de rémunérations (RSA, Pôle emploi, etc.), ont parfois été source de tension.

Au-delà du matériel, l'accompagnement humain a fait la différence. « **Je suis quelqu'un de lent et peu**

rassuré », raconte Sylviane.

Le soutien de sa conseillère lui a permis d'aller au bout de la démarche. « **Sans ça, j'aurais claqué la porte.** » Dans cette première expérimentation, l'abandon s'élevait à 12 % quand, habituellement, les associations en comptent 20 %. Les diplômés parviendront-ils néanmoins à s'insérer durablement sur le marché de l'emploi ? À ce jour, presque la moitié a trouvé un contrat.

Mathilde LECLERC.

(1) Ce sont des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elles sont 15 sur le département de la Vendée.

« Cette expérimentation doit devenir la loi »

Les associations, investies dans l'expérimentation, en appellent aux pouvoirs publics pour que le dispositif puisse être pérennisé.

Le succès du dispositif « **sur-mesure** », expérimenté pour « **la première fois en France avec les associations intermédiaires** », apporte de la fierté au président du Coorace, Jean Burneleau. Pourtant, « **ça n'a pas été un long fleuve tranquille** ».

La nouveauté du dispositif a semé

la méfiance chez les partenaires. « **Ce qui était possible un jour ne l'était plus le lendemain pour redevenir possible le surlendemain** », résume-t-il. Cela ne l'étonne pas tellement. « **Quand on teste, on essuie forcément les plâtres.** »

Néanmoins, le dispositif mis en place pourra-t-il être maintenu ? Difficilement dans les conditions actuelles. En effet, pour lancer l'expérimentation, les associations intermédiaires ont dû changer le statut personnes en insertion, passant

de « salarié » à « demandeur d'emploi ». « **Dans ce cas, on sort des personnes de nos structures. Et, il y a moins de rémunération de la part de l'État** », poursuit Jean Burneleau.

Or, les conseillers en insertion ont continué à s'investir pleinement dans l'accompagnement des personnes. Sans rien toucher en retour. « **Sur ce point, nous attendons donc un soutien des pouvoirs publics. Cette expérimentation doit devenir la loi et les associations doivent avoir les**

moyens nécessaires », explique le président de Coorace.

Région, Département et autres collectivités, l'appel a été lancé à tous. La démarche a été communiquée au ministère du Travail et de l'Emploi pour que « **les évolutions législatives facilitent et fluidifient de telles actions sur le territoire national** ».

Sylviane Bulteau, députée (PS) de Vendée, a annoncé que le ministre du Travail, François Rebsamen, suivait l'affaire de près.